L'abolition de la peine de mort

Paris, 20 juin. — Par quarante-cinq voix contre trois, le conseil municipal a adopté un vœu tendant à l'abolition de la peine de mort.

Terrible accident de tramway à Alger

Alger, 20 juin. — Un terrible accident a mis, hier, la population d'Alger en émoi.

Le tramway à vapeur qui fait le service entre Alger et Cayenne-ville, après avoir gagné la côte assez escarpée de Saint-Eugène, quand, parvenu au milieu de la montée, le train qui se composait de plusieurs voitures attelées à une locomotive, dérailla, la machine n'ayant pas la force nécessaire pour remorquer le véhicule.

Le train, tout à coup, le poids des wagons entraînant la locomotive, le train redescendit le chemin, les passagers et vint heurter un autre convoi qui se mettait de prée.

Le choc fut terrible; les deux trains déraillèrent d'un wagon fut culbuté. Dans un chute, de nombreux blessés, dont trois qui furent très grièvement blessées et transportées à l'hôpital. Les autres, après avoir reçu les premiers soins dans un café du voisinage, purent rejoindre en voiture leur domicile.

Les personnes qui ont été le plus gravement atteintes sont :

Mme Clérisy, qui a eu les jambes écrasées et la poitrine défoncée; le capitaine d'artillerie Brousuil, contusions aux jambes; Mme Drouault blessure à la tête; Mme Boudet, femme d'un capitaine de zouaves, contusions aux jambes.

Une enquête est ouverte pour savoir à qui incombent les responsabilités de l'accident.

La GUERRE

ENTRE l'Espagne et les États-Unis

AUX ÉTATS-UNIS

Le plan de campagne

Londres, 20 juin. — Le *Daily Mail* publie, dans une seconde édition, la dépêche suivante de son correspondant de Washington, en date 21 18 juin :

« Hier le Conseil de guerre tenu aujourd'hui à la Maison Blanche, le plan de campagne général a été discuté en détail.

» Il a décidé d'envoyer de 6,000 à 10 000 hommes de renfort, y compris la cavalerie et l'artillerie au général Shafter qui doit arriver à Santiago lundi prochain. Le débarquement aura lieu à Guiguri, point situé à huit milles à l'est de Santiago et communiquant avec cette ville par un chemin de fer et une bonne route.

» Le Conseil a acquis la conviction que 200.000 hommes seront nécessaires pour l'invasion complète de Cuba.

» Le Président se propose d'appeler 100,000 hommes de plus sous les armes.

Dans une seconde édition, le *Morning Post* publie une interview de M. Aunon, ministre de la marine en Espagne.

M. Aunon a déclaré que Santiago-de-Cuba était en état de repousser de nouvelles attaques; il a dit que le gouvernement était décidé à faire tous les sacrifices nécessaires pour que les ennemis de terre et de mer fassent pourvues d'armes, de munitions et de combustible.

Il a exprimé l'intention bien arrêtée d'envoyer des navires à Manille; car, a-t-il dit, ce serait un crime impardonnable de la part des Espagnols, que d'abandonner les héroïques soldats qui combattent dans l'archipel pour l'honneur du pays.

D'après M. Aunon, il est faux que tout le pays autour de Manille soit soulevé; il soutient que l'insurrection est limitée à une étendue restreinte de territoire.

LA FAMINE A LA HAVANE

Key-West, 20 juin. — Un avisé de la presse vient d'arriver ici, amenant deux réfugiés capitaine qui s'échappèrent de la Havane dansun petit canot. Ils ont affirmé que les vivres manquaient totalement dans la ville et qu'aucun navire espagnol ne pouvait sortir du port de Santiago.

Les prisonniers du « Merrimac »

New-York, 20 juin. — Le maréchal a informé officiellement le colonel américain Watson de son refus d'échanger les prisonniers du *Merrimac*. Il a déclaré qu'avant d'échanger ces prisonniers les Américains devront prendre la Havane.

AUX PHILIPPINES

Situation grave

Madrid, 20 juin. — Une dépêche officielle de Manille, en date du 14 juin, annonce que la situation est des plus graves. Les vivres commencent à manquer. Les volontaires continuent à passer à l'ennemi avec armes et bagages. Le général Augusti déclare que s'il était obligé de se renfermer dans l'enceinte fortifiée de Manille, il ne pourrait plus communiquer avec la Métropole.

Proclamation de la République

Une dépêche de Hong-Kong au *Daily Mail* annonce que la proclamation de l'indépendance des Philippines sera signée aujourd'hui.

La journée d'aujourd'hui ou celle de demain marquera la fin de la suprématie espagnole dans l'archipel.

Aguinaldo, le chef des insurgés, a émis l'opinion qu'il faudrait aux Philippines un gouvernement autonome indigène sous la protection des Américains.

Selon une dépêche de Madrid au *Daily Mail*, le gouvernement espagnol croit qu'après la guerre les Philippines reviendront à l'Espagne. Si les Américains voulaient garder l'archipel, il leur faudrait le conquérir par une seconde expédition.

A CUBA

Le débarquement

Le débarquement du général Shafter et de l'armée expéditionnaire près de Santiago n'est nullement confirmé jusqu'à présent. Une dépêche de New-York au *Times* dit qu'on n'en saurait avoir la nouvelle avant demain, à supposer que la flotille qui transporte l'armée aurait subi de nouveaux retards par suite d'un arrêt inexpliqué en pleine mer, peu après son départ de Key-West.

L'amiral Sampson aurait fait bombarder, samedi, de nouveau les défenses de Guantanamo.

Les insurgés cubains auraient intercepté des courriers espagnols et trouvé dans leurs papiers un rapport officiel du général Linaire, commandant militaire à Santiago-de-Cuba, disant que les approvisionnements militaires de la place sont épuisés. Les soldats sont à la demi-ration, et la place ne peut tenir encore pour jusqu'à la fin du mois. Les médicaments appartenant aux particuliers ont été réquisitionnés par les autorités militaires.

Une dépêche de Guantanamo dit qu'on attribue l'inefficacité des mines qui ont touché le *Marblehead* et le *Texas*, à ce que les engins étaient recouverts de coquillages qui ont empêché le percuteur de casser la boule de verre dont le bris eût amené la conflagration des 142 livres de fulminate de mercure contenues dans la mine.

***

D'après une dépêche du môle Saint-Nicolas, l'armée d'invasion américaine est arrivée aujourd'hui en vue de la côte cubaine et aurait aussitôt opéré son débarquement.

EN ESPAGNE

Les côtes menacées

Londres, 20 juin. — On télégraphie de Washington qu'on annonce qu'une escadre volante très puissante est à Newport-News, d'où elle partira pour bombarder divers points de la côte espagnole.

La paix

Madrid, 20 juin. — On remet de nouveau en circulation le bruit d'une paix prochaine; mais on ne peut rien certifier tant que les Cortès ne seront pas ajournées.

Bruits de crise ministérielle

Madrid, 20 juin. — Le bruit court qu'une crise ministérielle serait imminente. Elle se déclarerait la semaine prochaine.

Dernière Heure

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 1 heure 1/2 du matin. — Voici la dernière liste que l'on fait circuler :

MM. Sarrien, présidence du Conseil et Intérieur ou Justice; Charles Dupuy, Intérieur, si les propositions des modérés étaient acceptées; de Freycinet, Affaires étrangères; Sarrien ou Vallé, Justice; Cavaignac, Guerre; Delcassé, Marine; Dujardin-Beaumetz, Instruction publique; Marcujoula, Colonies; Trouillot, Commerce; Peytral, Travaux publics; Jean Dupuy, Agriculture; Paul Delombre, Finances.

Mais ce ne sont là que des hypothèses, la discussion entre modérés et radicaux sur l'importance des portefeuilles n'étant pas encore terminée.

Chronique Régionale

L'élection du canton Nord-Est et la presse

La *Dépêche* s'exprime en ces termes :

M. Fauchille avait tout pour lui ou du moins paraissait avoir tout en faveur de sa candidature. La situation personnelle, les relations de famille. Les appuis officiels, toute une pléiade de conférenciers non seulement de Lille, mais encore du dehors, les ressources matérielles, tous les éléments enfin qui constituent des forces électorales.

Si nous examinons le détail des voix obtenues par chaque candidat, nous trouvons que le parti progressiste a passé de 1,400 à 500 voix environ. Sans aucun doute, M. Trihoudenac, par son influence personnelle, a pu grouper autour de lui des concours qui ne seraient pas accordés à d'autres. Mais il est certain également que le *Progrès du Nord* dispose dans le canton Nord-Est d'une action plus étendue que celle qui résulte des chiffres du scrutin.

Il y a eu dimanche dernier une équivoque résultant de la manière dont les candidatures avaient été posées. M. Dagardin ne s'est présenté que tardivement, quand toutes les positions étaient prises, quand déjà il y avait eu des engagements soit vis-à-vis de M. Delory, soit vis-à-vis de M. Fauchille.

C'est ce qui explique le gain de M. Delory. Sont les suffrages se sont reportés de droite vers la droite, tandis que quelques-uns n'avaient voté pour M. Sever qu'un ballottage et qui, cette fois se sont ralliés et collectivisme de la premier tour. Le Progrès de Lille pensait avoir obtenu le 10 juin, après tout ce qu'il pourra obtenir dans huit jours : c'est le maximum des forces socialistes qui ne sera sérieusement dépassé.

Une autre fraction de progressistes qui, le 8 mai, avaient voté pour M. Trihoudenac, ont soutenu, cette fois, M. Fauchille. Ce sont ceux-là qui, le 22 mai, se sont ralliés à M. Paul Roger, et certainement, conséquence de ce vote-même, agiront de même dimanche prochain.

Il paraît certain, le 10 juin, avoir été guidés par cette préoccupation que la candidature de M. Dagardin n'était qu'un achèminement à la candidature de M. Delory, malgré les déclarations formelles du *Progrès*, qui n'ont peut être pas eu tout le retentissement nécessaire.

M. Fauchille, en recueillant plus de huit cents suffrages, dont une partie lui ont été donnés par non amis, a fait preuve d'une vigueur peu commune. Personne ne doutera que ces tout autre candidat à l'esprit moins ouvert, au cœur moins généreux, ne serait arrivé qu'avec un chiffre bien inférieur et voix à celui obtenu par M. Fauchille, chiffre qui constitue un résultat bien personnel. Il ne lui reste, pour compléter son œuvre, à accomplir son devoir et à faire vis à vis de M. Batiet-Rogeaux que M. Eatoul-Roger aurait fait à son égard, s'il avait été moins favorisé.

En résumé, la élustion telle qu'elle résultait des élections législatives de 1893 avait été modifiée dans le canton Nord-Est, si l'on ajoute cette considération que plus de quatre cents abstionnistes ont donné des voix à M. Fauchille, ce qui prouve qu'ils ne remettre à huit jours l'accomplissement de leurs devoirs civiques. Nous n'étonnerons personne en disant que cette abstention de citoyens ne se recrute pas d'habitude parmi les collectivistes, surtout aux frites de Lille.

L'Echo du Nord, quoique battu, se déclare satisfait :

Si l'on réfléchit aux conditions dans lesquelles se présentait la lutte pour les républicains de gouvernement dans le canton Nord-Est, on conviendra sans peine que le resultat est de ceux dont ils ont tout lieu de se réjouir.

Constituée en comité permanent depuis une année à peine, nos amis n'ont encore dans ce canton qu'une organisation rudimentaire, établie il y a quelques mois.

Les libéraux, au contraire, y possèdent des comités nombreux et disciplinés, des sociétés entretenues à grands frais et dont le personnel est recruté avec un soin minutieux. M. Batiet bénéficiait, en outre, dans une large mesure, de la réputation de libéralisme à de charité qu'a laissée son beau-père, M. Charles Roger. Enfin, M. Batiet habite le canton et les relations de sa famille à Pires-Saint-Maurice ont naturellement servi sa candidature.

Le *Réveil du Nord* prend son parti de son échec du Château et triomphe du succès relatif de M. Delory.

« C'est le socialisme tout entier qui se présente à vos suffrages » a dit le manifeste du Parti. C'est donc le « socialisme tout entier » que 1995 électeurs ont acclamé.

En outre, en même temps que cette élection est un triomphe pour nos doctrines, elle est la condamnation définitive, irrémédiable, de cette politique louche, mensongère, représentée par M. Fauchille et défendue par l'*Echo* qui consiste à cacher sous un masque républicain des figures de réaction, et à chercher des voix en prenant des bulletins dans les poches de tous les partis.

Récompenses honorifiques

Le ministère du commerce vient de décerner des médailles d'honneur aux personnes dont les noms suivent :

MM. Auguste Lesoy, blanchisseur dans la maison Meyer-Libert, à Nieppe; Edmond Synquintyn, ajuteur mécanicien dans la maison Delcourt, à Lille; Théophile Beaulieu, ouvrier dans la maison Delaporte et Bouligny-sur-Mer; Théodore Darras, forgeron dans la maison Hurel, à Boulogne-sur-Mer; Louis Darras, contremaître dans la maison Hurel, à Boulogne-sur-Mer.

Nominations Officielles

Personnel administratif. — Sont nommés receveurs-rentiers : M. Lemaire, à la recette buraliste de Lillers (Pas-de-Calais); M. Gouillard, sous-chef au ministère de la guerre, à la recette buraliste de Bitbune (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Orecchioni, ancien sergent-major, commis auxiliaire au ministère des finances, à la recette buraliste de Cambrai-gare (Nord) — M. Moisand, ancien conseiller de préfecture et conseiller général, à la recette buraliste de Cambrai-Ouest (Nord) — M. Boilley, sous-chef archiviste au 3e regiment d'artillerie, à la recette buraliste de Lahoupre (Pas-de Calais).

Service militaire de deux frères

La loi du 26 mars dernier a supprimé pour la dispense, à titre de frère de militaire, toute condition de différence d'âge entre les deux frères; mais, comme cette loi ne contient aucune clause spécifiant qu'elle peut être appliquée rétroactivement aux hommes de classes antérieures à celles sous les drapeaux, il en résulte que ces hommes subissent un sort différent de celui des hommes de la classe qui vient de l'appeler.

Le ministère de la guerre, considérant que la stricte application de cette règle conduit à une solution peu équitable, voient de décider que le bénéfice de la loi du 26 mars sera, à titre exceptionnel, étendu aux militaires actuellement incorporés qui justifieront avoir eu, lors de leur passage devant le conseil de révision, un frère appartenant à une classe plus âgée. Ce frère ne pouvait alors être accordée, parce qu'il existait entre eux et leurs frères servant comme appelés une différence d'âge de plus de trois ans.

Les intéressés devront produire devant leur chef de corps le dossier requis pour la justification du droit à la dispense; mais il reste entendu que les hommes qui ont laissé périmer les dispenses auxquelles ils avaient droit, sauf d'en avoir justifié en temps utile devant le conseil de revision, ne sauraient invoquer la décision du ministre pour se faire relever de leur déchéance.

Mort de M. Deconinck

Les républicains apprendront avec peine la mort de M. Jules Deconinck, d'Arras.

Né à Dunkerque en 1841, Deconinck, sans oublier sa cité natale dont le souvenir lui était resté profondément gravé au cœur, s'était fait une nouvelle patrie de cette ville d'Arras où il était arrivé jeune encore, plein d'espoir et d'ardeur, où il avait occupé une situation commerciale considérable, et à laquelle — tous lui rendront cet hommage — il n'avait fait que du bien.

La main et le cœur largement ouverts, donnant sans compter, toujours prêt à payer de sa personne et de sa bourse, il n'est pas une œuvre républicaine philanthropique et artistique surtout, qui ne perde aujourd'hui en Jules Deconinck un véritable bienfaiteur. Les écoles, où son nom était si populaire, pleureront en lui le fondateur de cet œuvre de l'Arbre de Noël, dont il était si justement fier; la Société des Orphéonistes, à qui il avait donné du relèvement qui succéda pour elle à une période difficile; le parti républicain et le conseil municipal d'Arras ne leur oublieront pas les plusieurs estimés.

Républicain, il avait été l'un des collaborateurs de la première heure. Il chansonnait l'Empire avant d'acclamer la République, et jamais il n'hésita à sacrifier aux propres intérêts quand ceux du parti auquel il est resté inébranlable, demeuré fidèle, étaient en jeu.

LE SPORT

SPORT NAUTIQUE

Régates de Lille

Les régates internationales organisées par le « Sport Nautique de Lille » dimanche dernier, ont eu un magnifique succès malgré le temps incertain.

Sur les deux rives de la Deûle un public énorme a suivi avec beaucoup d'intérêt les diverses courses.

Les Sociétés Nautiques « l'Aviron et Cercle Trois-Etoiles » de Roubaix y étaient représentées par leurs meilleurs rameurs, à nos cotelles remporté les plus beaux succès de la journée.

Le Cercle « Trois Etoiles » a pris part dans la course à 2 avirons de pointe (juniors) dans laquelle il s'est classée deuxième ne succombant que d'une seconde. Le équipe *Cyrano* serait certainement arrivée première sans la faute du barreur qui leur a fait manquer leur dernier virage.

Le cercle de « l'Aviron » a pris part dans les courses à quatre environs de pointe juniors et seniors.

Dans la première de ces courses, l'équipe *Ça Coûte* n'a pas que se classer troisième. Elle aurait pu, faire mieux et elle n'a ceries pas employé tous les moyens dont elle dispose; en plus elle a été gênée au 4e virage.

Quant à la course à 4 seniors elle a été un véritable triomphe pour l'équipe *Mi-Carême* du Cercle l'Aviron de Roubaix. Dès le début de la course elle a pris une légère avance sur sa rédoutable adversaire de « Boulogne-sur-Mer » de Boulogne, avance qu'elle a conservée, et après une lutte émouvante, elle est rentrée première à l'arrivée avec une avance de 3 secondes.

Les régates que le comité de Roubaix organise pour dimanche prochain, nous promettent d'être intéressantes et nous assurent d'excellente magnifique de voir aux prises à nouveau les deux belles équipes qui se sont classées les premières de France.

Demain, nous reviendrons sur les régates de dimanche prochain et ferons connaître les engagements qui promettent d'être fort nombreux.

VÉLOCIPÉDIE

Course à Carvin

C'est avant-hier, dimanche, à quatre heures, sur la route de Carvin-Douai, que se réunissaient pour faisant courir son championnat de vitesse sur 7000 mètres. Le champion de France était accompagné d'une course spéciale, d'un handicap et d'une course d'homeur (1000 mètres).

Des spectateurs venus en très grand nombre se sont beaucoup intéressés à ces diverses courses. Deux bouquets ont été offerts aux applaudissements du public, à Dupuis, vainqueur du handicap, et à Georges Duthil, de Carvin et Cesar Willefert d'Hénin-Liétard.

Voici les résultats. — Championnat. — 1er Georges Dumetz en 15 m 15 s. — 2e P. Duthilleul 15 m 22 s. — 3e G. Laurent 16 m. 36. — 4e A. Prevost 17 m 15 s.

Finale de la course par séries. — 1er. Willefert — 2e. Dumez — 3e. Duthilleul.

Handicap. — 1er. Dupuis. 200 — 2e. Duthilleul. 150 — 3e. Willefert, scratch — 4e. Delhaye. 250 — 5e. Hoogstoel. 350.

Course d'honneur. — Prix unique. C. Willefert.

Concours de tir. — Championnat de 1898

La Société Nationale de Tir des Communes de France et d'Algérie nous communique les résultats de son Grand Championnat de 1897. Nous sommes heureux de porter ces renseignements à la connaissance de nos lecteurs, et nous en profitons pour engager les municipalités à faire participer les habitants de leur commune au Championnat de 1898 en organisant un concours de tir soit à l'occasion des Fêtes Nationales du 14 Juillet, soit à l'occasion de leur Fête patronale.

Ce Concours ne nécessite aucun déplacement et de plus il est entièrement gratuit.

Mais, les municipalités et particuliers qui désireraient organiser un concours de tir n'ont qu'à s'adresser à la Société nationale de tir des communes de France et d'Algérie. 16, rue de la Sorbonne, à Paris, qui leur enverra gratuitement tous les renseignements nécessaires ainsi que le règlement du championnat de 1898.

Sur la liste des lauréats du Championnat de 1897, nous relevons les noms suivants dans le département du Nord :

Prix offert par M. Alfred Duquesne, président-fondateur de la *Société Nationale de tir* : une carabine forme Lebel, calibre 6 mm., canon tourd à M. Henri Sirbolet, à Bruay.

Prix offert par la société française des munitions, fabricant : un revolver calibre 12 mm à M. Albagnac Gérard fils, à Hérin.

Prix offert par M. Ch. Blot, imprimeur. — Une carabine modèle extra-du, guillochée, intérieur doré, à M. Leduc Arthur, à Proville.

Prix offert par MM. Gaucher-Burgeron frères, fabricants : un revolver calibre 12 mm, à canon nickel, crosses sculptées, calibre 7 mm., à M. Gisgon, à Bruay.

Prix offert par M. Parisot, sénateur, membre du Comité de patronage de la « Société Nationale de Tir » : un pendentif-pistolet, gravé hérédique, sur et « Pro Patria », cadran émail à M. Dangisterre Dumetz, à Beuvrages.

Prix offert par MM. Devonge et Jacob, fabricants, un écrin contenant un service de table Métal-Dinal, modèle riche, pour 12 personnes, à M. Doye Jules, à Bruay.

Prix offert par M. Armand Vieillard, député, membre du Comité de patronage de la Société Nationale de Tir. — Un écrin contenant un service de coutellerie manches métal-diamant, pour six personnes à M. Dumoulin Victor, à Bruay.

Prix offert par M. Pourrier, sénateur, membre du Comité de patronage de la Société Nationale de Tir. — Un service de table métal-diamant, modèle riche pour six personnes à M. *Fiévez* Alfred, à Lille.

Prix offert par Mme veuve Morvonis-Grange et Cie, fabricants : Un manche à gigot tulipe, modèle violon à M. Gayot Charles, à Douai.

Prix offerts par MM. Chanson et Ottmann, fabricants : Un filet de chasse à M. Brin, à Bruay.

Très médaille, M. Doye Ondard, à Bruay — Des médailles, MM. Gilly Louis, Lescent Henri, Barbieux fils, Hubert Bédouard — Ses médailles, MM Basses, notaire à Bruay; Sibille Edmond, à Oennaing; Pierre Lemaire, à Cambrai; Lefebvre Louis, à Lyx.

Diplômes : MM. Gostelet Henri, Plavinage Gustave, à Proville; Lefebvre Jules, Dhembier Louis, à Lyx — Tétar Paul, Deborne Joseph, Hainaut Georges, Tachon Charles à Faillencourt — Blanchet Edmond, à Cambrai.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les candidats aux élections cantonales

L'*Egalité* d'hier annonçait que ses candidats aux élections cantonales sont les suivants :

Pour le canton Nord (Conseil général) : le citoyen Achille Lepers, conseiller sortant.

Pour le canton Ouest (Conseil général) : le citoyen Florimond Desbarbieux, maire de Croix.

Pour le canton Est (Conseil général) : le citoyen Lévien Baillieul, conseiller municipal, rédacteur à l' « Egalité ».

Nouveau percepteur

M. le colonel Allaire est nommé percepteur de Roubaix-Est, en remplacement de M. de Burgh.

Affiches clandestines.

Dans la nuit de dimanche à lundi, il a été apposé sur les murs de notre ville des affiches constatant que M. Motte, après s'être déclaré partisan du service militaire réduit à deux ans a voté pour un ministère absolument réfractaire à cette mesure : pour feu le ministère Méline.

La police a fait disparaître ces affiches non timbrées et sans nom d'imprimerr.

Exposition universelle de 1900

Le sous-comitéde l'Exposition universelle de 1900, pour Roubaix-Tourcoing, se réunira au « Siège de la Société Industrielle et Commerciale, 51, rue Neuve, à Roubaix, » vendredi prochain 24 courant, 9 heures précises du soir, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Examen des demandes d'admission recueillies dans la section de Roubaix-Tourcoing.

Dispositions à prendre pour en provoquer de nouvelle s'il y a lieu.

UN ENFANT DANS UN PUITS

Dans notre numéro d'hier, nous avons dit sous ce titre que le bruit avait couru avec persistance dimanche que un enfant était tombé dans un puits d'une maison en démolition, rue des Ligues.

Informations prises, ce bruit est absolument faux. Le jeune garçonnet que l'on croyait noyé, se porte aussi bien que possible, il s'était attardé à jouer dans la rue et il est rentré chez ses parents dimanche soir, vers 7 heures.

Il se nomme François Bauvins, âgé de 9 ans 1/2, demeurant rue d'Arcole, cour Joye.

Un grave accident rue P. Motte

Hier soir, vers sept heures, un accident grave, qui aurait pu avoir des conséquences terribles, s'est produit rue Pierre motte.

Un domestique, Charles Marchand, âgé de 45 ans, travaillant pour le compte de M. Meurisse, manimonier, rue de Roubaix, entraînait un camion chargé de 6,000 kilos de fer chez M. Carré, lorsque sous la voiture il fut pressé entre le véhicule et des matériaux et renversé.

Il est à la jambe gauche écrasée par une roue. Il aurait certainement été broyé sans l'intervention d'un autre domestique qui se jeta à la tête des chevaux et put les arrêter immédiatement.

M. le docteur Delattre, appelé aussitôt, vint donner ses soins au blessé.

Il ne constate pas de fracture, mais un épanchement sanguin considérable.

Il l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Une machine de tramway à vapeur qui déraille

Hier soir, à sept heures dix, la machine du tramway à vapeur, faisant la navette entre la Grand'Place et le Breucq, a déraillé sur la Place en aiguillant.

Au bout d'un quart d'heure elle a pu être remise sur les rails.

Il n'est pas resté produit de perturbation sérieuse dans le service des cars.

Les accidents

Un corroyeur, Adolphe Desmarets, âgé de 39 ans, demeurant boulevard de Belfort, travaillant à la filature Alfred Motte-Bossut, rue des Longues Haies, s'est fait une plaie contuse au gros orteil droit en buttant le pied contre le rail du chemin de fer.

Il a reçu les soins de M. le docteur Godefroy, qui a ordonné un repos de huit jours.

— En démontant un niveau d'eau, un chauffeur du peignage Alfred Motte, rue d'Avelin, a reçu sur le poignet un éclat de verre qui lui a fait une blessure profonde.

M. le docteur Leurèle qui a soigné le blessé, Henri Salome, 18 ans, a constaté une incapacité de travail de trois semaines.

Une chute malheureuse

Dimanche après-midi, vers deux heures, un accident grave s'est produit rue des Anges.

Un sieur Henri Courrier, âgé de 45 ans, déjeunait au n° 101 de la rue, montait chez lui légèrement pris de boisson lorsqu'en montant ses escaliers il fit un faux pas et tombe du haut en bas.

Il fut aussitôt relevé et M. le docteur Carette vint pour lui donner des soins. Il constata une fracture du crâne et jugea désespéré l'état du blessé qu'il fit transporter à l'Hôtel-Dieu.

Une jambe fracturée

Hier après-midi, un accident assez grave s'est produit au peignage Allard-Rousseau, Grande-Rue.

Un homme de peine, Jules Formerit, âgé de 36 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Vancraeynest, a fait une chute en manœuvrant des balles de laine et s'est fracturé la jambe gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Drussene. le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, à neuf heures, rue du Bassin, dans la maison portant le numéro 3.

Le feu a pris naissance au premier étage dans une chambre de logeur.

Il n'y avait personne dans la maison; un domestique de M. Harinkouck, marchand de charbon, est monté avec une échelle et a pu éteindre le feu à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont peu importants.

Un triste personnage

Hier matin, la police a mis un état d'arrestation un sieur R., âgé de 20 ans, demeurant rue d'Espagne, 70. Cet individu est inculpé d'attentats à la pudeur sur des fillettes qu'il attirait chez lui. C'est à la suite d'une plainte déposée contre lui qu'il a été arrêté et écroué au dépôt.

Ivresse et bris de clôture

Hier matin, le nommé Louis François, âgé de 22 ans, marchand de bois rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, a été arrêté pour ivresse et bris de clôture chez les époux Hubrecht, demeurant cour de l'Aigle-d'Or 19.

Vol d'un porte-monnaie

Dimanche matin un vol a été commis au marché de la Grande-Rue.

Mme Edon, demeurant rue Ingres, 92, avait fait un achat, lorsque, au moment de payer, elle constata que son porte-monnaie contenant 47 fr. lui avait été soustrait. Elle a porté plainte et une enquête est ouverte.

Ivresse, outrages et rebellion

Hier soir, à sept heures et demie, une dame Peltier, demeurant 21, rue Solférino, battue par son mari, demandait aide à la police.

Celle-ci s'empara du mauvais mari Pelitier Adolphe, âgé de 43 ans, tisserand qui, en outre, complet état d'ivresse injuria les agents et fit acte de rebellion. Il a été écroué sous cette triple inculpation.

Autour du tribunal

La loi sur l'assistance judiciaire est une bête

On s'imagine généralement que la loi sur l'assistance judiciaire sauvegarde suffisamment les intérêts des indigents, lorsqu'ils se sont défendre devant la justice. C'est là une erreur. On ignore en effet que le bénéfiat de la loi s'arrête au prononcé du jugement final sans s'étendre, comme il le devrait, aux frais d'exécution.

Un exemple fera saisir l'insuffisance de la loi : Jacques Bonhomme plaide contre Plutus à qui il réclame 200 francs, après avoir été, vu son indigence, admis au bénéfice de la loi de 1851; ses droits sont reconnus par la justice qui lui adjuge ses conclusions.

Rien de mieux si Plutus acquiesce purement et simplement au jugement rendu contre lui; mais s'il ne montre récalcitrant, Jacques Bonhomme devra, pour obtenir le résultat, qui lui fera signifier le susdit jugement et entamer dans la voie des frais dits d'exécution, frais auxquels ne s'étend pas le bénéfice de la loi; il faut que Jacques Bonhomme en verse l'avance entre les mains de l'huissier, sinon, ce dernier ne pourra pas faire le nécessaire et il le lui refusera certainement dans le cas où le condamné Plutus ne serait riche que de nom et peut être insolvable.

Je sais bien que dans de telles circonstances, Jacques Bonhomme a une ressource : c'est d'adresser une seconde demande au bureau d'assistance judiciaire en ce qui concerne l'exécution du jugement avec toutes chances de la voir accueillir favorablement ; mais cette seconde demande nécessitera des démarches et par suite une perte de temps que la logique nous pousse à considérer comme préjudiciable, et des frais de exécution, lorsqu'il s'obtiendrait, serait faite par l'Etat.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 2

Thérèse la Monomane

Par Paul GRENDEL

— L'ouvrage manque et l'on renvoi une équipe d'ouvriers, choisis parmi les plus jeunes et les moins nombreux; dans huit jours je me crois sûr de rester.

Mélanie pleurait, non pour elle, mais pour les deux filettes, lourde charge, difficile à supporter de plus en plus, pour le père qui, depuis que seul le ménage, le loyer, l'entretien du logement, des vêtements et conclusit qu'il serait préférable de retirer Lis et Ida de l'école supérieure.

— Ne pleure pas le manche après le cognée, dit pourtant le père Blavout, c'est un mauvais moment à passer. Nos filles commencent bien dans l'enseignement ou dans les postes et ne doivent rien coûter. Nous nous priverons, et tout, pour leur faire obtenir leurs brevets.

— Ce n'est pas si facile que cela d'être caset, dit Clément jusqu'alors muet, vous oubliez les frais de stage. Combien de pauvres filles pourraient, si elles avaient de quoi payer leurs leçons, se tirer de la misère, se mettre au pain, avancer le bonheur de leurs parents ? Tout est de faveur tout est de protection.

— Et de chance, ajouta le père Blavout, et de chance, ajouta le père Blavout, et de chance, ajouta le père Blavout,